

- Directive
- Ligne directrice
- Instruction de travail

3.104.1 Code de conduite examens Auteurs/relecteurs/surveillants/correcteurs	Publié Version 2.0/21.02.2019
--	----------------------------------

Filière Comptable spécialisée(ed) edupool.ch

Principes / exigences en matière de qualité

Les examens des filières d'edupool.ch constituent souvent pour les candidats aux examens une première étape en matière de formation continue après un apprentissage professionnel. Selon la formation, beaucoup de temps a été investi, ce qui va souvent de pair avec un engagement important. Voilà pourquoi les examens organisés par edupool.ch doivent être aménagés de manière à répondre à l'objectif pédagogique et se fonder sur les règlements d'examen en la matière.

Les diplômes et certificats décernés par edupool.ch doivent être reconnus au sein de l'économie et des administrations et ainsi être motivants. Les épreuves d'examens sont corrigées de manière correcte, impartiale, bienveillante et transparente en tenant compte des directives d'edupool.ch. Moyennant un émoulement, un candidat peut consulter les résultats de ses examens. Tout recours doit être traité avec diligence, objectivité et dans les délais.

Pour edupool.ch, les examens constituent un élément de contact important avec les candidats et un facteur fondamental pour le développement de la notoriété d'edupool.ch en tant qu'organisation d'examen sérieuse, crédible et neutre. Voilà pourquoi il convient d'observer impérativement les points suivants:

1. Obligations

Afin de ne pas compromettre l'élaboration des examens, leur réalisation et la correction des épreuves dans les délais et sans problèmes, toutes les personnes qui y participent sont tenues:

- de respecter les délais (de livraison) convenus;
d'être présentes à l'heure prévue pour assumer leur mission de surveillance des examens ou de correction des épreuves; (L'inscription est obligatoire, une annulation n'étant possible que dans des cas exceptionnels et devant être communiquée dans les plus brefs délais);
- durant l'engagement pour un examen, il y aura lieu de réduire à un strict minimum les activités professionnelles ou privées qui ne concernent pas edupool.ch.

2. Comportement et apparence lors des examens

- Il convient de respecter les indications de la direction des examens et les instructions écrites en la matière.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées durant un engagement dans le cadre des examens et des corrections.
- Tenue vestimentaire: apparence soignée et propre, tenue vestimentaire adaptée. Pas de vêtements trop courts, pas de décolleté profond, pas de pantalons courts (bermudas), usés ou déchirés.
- Tatouages: masquer les tatouages visibles par des manches longues, par exemple.
- Piercings: Seul un piercing nasal discret (petite pierre précieuse) est admis. Il convient d'ôter tout autre piercing au visage.

Nom du fichier 3.104.1 code de conduite_edupool.ch_web	Pages 1/3	Élaboré par Rita Reichlin Rebecca Grunder	Approuvé par GF: Rosemarie Rossi QM: Marianne Bättig
---	--------------	---	--

- Directive
- Ligne directrice
- Instruction de travail

3.104.1 Code de conduite examens Auteurs/relecteurs/surveillants/correcteurs	Publié Version 2.0/21.02.2019
--	----------------------------------

- Durant l'examen, les surveillants sont tenus de s'abstenir d'utiliser des appareils électroniques. Exceptions: utiliser son mobile mis sur silencieux pour minutage ou le chronométrage ou pour échanger, par SMS ou par WhatsApp, des informations importantes concernant ledit examen avec la direction des examens. Il est strictement interdit de lire ou d'écrire des eMails privés (sauf en cas d'urgence).
- *Lecture*: Le travail de surveillance est en première priorité et ne doit nullement être négligé. Il est permis de lire mais dans *un cadre très modéré*. La lecture ne doit cependant avoir aucun lien avec la discipline faisant l'objet de l'examen et se faire discrètement (par exemple, pas de presse à sensations)
- *Présence*: La personne chargée de surveiller l'examen doit être présente dans la salle d'examen au moins pendant 90 % du temps de l'examen et accomplir les tâches qui lui sont dévolues (circuler dans la salle, observer ce qui s'y passe, etc.). De courtes pauses sont admises et mêmes raisonnables en cas de signes de fatigue (le cas échéant, veiller à se faire remplacer).

3. Discrétion

Les épreuves et les solutions de l'examen, la grille des solutions ainsi que les évaluations et les échelles de notes fournissent des informations qui doivent impérativement rester secrètes confidentielles et privées. Toutes les personnes engagées dans le processus des examens sont tenues:

- au respect d'une discrétion absolue concernant tous les éléments de l'examen;
- de faire une distinction claire entre la préparation de l'examen, la réception des épreuves et les activités d'enseignement;
- de se récuser immédiatement s'il existe des conflits d'intérêts;
- de n'utiliser les épreuves et les solutions de l'examen pour leur enseignement qu'après leur acquisition auprès de l'école partenaire.

4. Copyright / Droits d'auteur

edupool.ch ayant payé les honoraires d'auteurs, elle a acquis les droits intégraux et illimités dans le temps aux épreuves et aux solutions des examens. Ces dernières ne doivent en aucun cas être divulguées à des écoles qui ne sont pas membres d'edupool.ch ni à des plateformes d'enseignement, sites Web ou pour des buts personnels.

5. Recours

Les personnes ayant participé aux examens mis sur pied par edupool.ch ne sont pas autorisées à assister un candidat ou une candidate lors d'une procédure de recours.

6. Consentement / infractions aux règles énoncées

De par son consentement à collaborer à l'examen, la personne accepte aussi sans réserve le présent code de comportement. Toute infraction à ces règles conduira à l'exclusion de la personne en tant qu'auteur/au-

Nom du fichier 3.104.1 code de conduite_edupool.ch_web	Pages 2/3	Élaboré par Rita Reichlin Rebecca Grunder	Approuvé par GF: Rosemarie Rossi QM: Marianne Bättig
--	---------------------	--	---

- Directive
- Ligne directrice
- Instruction de travail

3.104.1 Code de conduite examens Auteurs/relecteurs/surveillants/correcteurs	Publié Version 2.0/21.02.2019
--	----------------------------------

teure, lecteur/lectrice, surveillant/surveillante et correcteur/correctrice d'épreuves. Dans le cas d'une infraction au code de comportement ayant des conséquences financières ou juridiques pour edupool.ch, les frais encourus sont à la charge de la personne ayant enfreint les consignes.

Nom du fichier 3.104.1 code de conduite_edupool.ch_web	Pages 3/3	Élaboré par Rita Reichlin Rebecca Grunder	Approuvé par GF: Rosemarie Rossi QM: Marianne Bättig
--	---------------------	--	---